



ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADEMIQUE 2023-2024

**AIDE ACADEMIQUE EN FAVEUR DES STAGIAIRES PRIMO-ARRIVANTS
DE REGIONS REÇUS A UN CONCOURS EXTERNE HORS IDF**

Bénéficiaires :

Personnels stagiaires reçus à un concours externe.

Conditions d'attribution :

Prestations servies aux agents stagiaires reçus à un concours externe (hors IDF), nommés sur un premier poste dans l'académie et venant de régions (**excepté région Ile de France**).

Elle n'est pas conditionnée à un indice ou un plafond de de ressources.

Pour les enseignants et les personnels de catégorie A : avoir eu la qualité d'étudiant en 2022-2023 et avoir bénéficié la même année d'une **bourse d'étudiant sur critères sociaux**.

⚠ Les bourses d'études sans critères sociaux ainsi que celles accordées dans le cadre d'un cursus spécifique tel que l'agrégation, ne sont pas retenues.

Montant :

- **700 euros** pour les stagiaires enseignants et administratifs de catégorie A,
- **800 euros** pour les stagiaires administratifs de catégorie B,
- **900 euros** pour les stagiaires administratifs de catégorie C,

L'aide ne peut être accordée que dans la limite de l'enveloppe financière prévue à cet effet, elle n'est assurée d'aucune reconduction les années suivantes.

A QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE ?

Rectorat de Versailles
SAPAP - Pôle de l'action sociale
3, boulevard de Lesseps -78017-VERSAILLES Cedex
Tel : 01 30 83 50 88
Mail : ce.actionsociale@ac-versailles.fr



**DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES STAGIAIRES PRIMO-ARRIVANTS DE REGION
REÇUS A UN CONCOURS EXTERNE**

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Nom - Prénom :

Date et lieu de naissance :

Situation familiale : célibataire – pacsé(e)* – marié(e)* – divorcé(e)* (*joindre le justificatif)

N° Sécurité sociale :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Adresse mél. :@.....

Corps/Grade :

Date d'affectation :

Nom et adresse de l'établissement d'affectation :

.....

.....

Code établissement **OBLIGATOIRE**

Ancienne adresse du domicile en province :

.....

.....

Nouvelle adresse du domicile en Ile de France à la rentrée scolaire 2023/2024 (indiquer si cette adresse est provisoire) :

.....

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Arrêté d'affectation (ou toute pièce indiquant l'affectation de l'intéressé) à la rentrée scolaire 2023 en qualité de stagiaire.
- Document attestant de votre réussite à un concours externe.
- Si vous êtes enseignant ou personnel administratif de catégorie A, document justifiant de votre qualité d'étudiant en 2022-2023.
- Si vous êtes enseignant ou personnel administratif de catégorie A, pièce administrative attestant du versement d'une bourse sur critères sociaux en 2022-2023.
- Justificatif de votre situation familiale (livret de famille tenu à jour, copie du PACS...)
- Pièce justificative attestant de votre domiciliation en région avant le 1^{er} septembre 2023.
- Relevé d'identité bancaire format A4 (non raturé) obligatoire. Il doit être lisible, libellé au nom, prénom et adresse complète de l'agent demandeur.

Je soussigné(é) (nom, prénom)

atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.

Fait à.....

Le.....

Signature du demandeur :

« La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles 441.1 et 441.6 du Code pénal) ».